

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
23	4

Date de la convocation
4 Novembre 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20/11/2019

et publication le
20/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 novembre à 20 heures,  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS** : Jean-Yves Philippe – Luc Carité – Joël Chevalier – Jean-Louis Mobuchon – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves Le Guyarder – Martine Connan – Lionel Gainon – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Eric Bréhin

Madame Rolande Le Borgne donne procuration à Monsieur Alain Marzin  
Monsieur Daniel Le Caër donne procuration à Madame Christiane Bernard  
Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco  
Monsieur Michel André donne procuration à Monsieur Joël Chevalier

**Détermination des fonds de concours alloués aux communes en 2019  
et modification des Dotations de Solidarité Communautaire**

Le Président expose que, depuis 2007, les relations financières existant entre la communauté de communes et les communes adhérentes reposent sur un mixage entre les Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) et les fonds de concours.

Ceux-ci se réfèrent à l'article L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales qui constitue une dérogation au principe de spécialité qui interdit théoriquement les financements croisés entre communes et EPCI.

L'article 186 de la Loi n°2004-89 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a, de plus, élargi la possibilité de recourir à ce type de partenariat.

Cet article prévoit, en effet, qu'afin de financer la réalisation ou le financement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le Président invite le conseil à utiliser ce cadre légal en privilégiant les catégories d'investissements suivants pour l'allocation des fonds de concours, au titre de l'exercice 2018 :

- ✓ Voirie,
- ✓ Travaux sur bâtiments et espaces communaux,
- ✓ Acquisition d'équipements coûteux.

Il encourage, également, le conseil à poursuivre la politique initiée précédemment en matière de soutien au fonctionnement d'équipements municipaux du type écoles, lieux de vie, logements sociaux.

Il rappelle toutefois, les réserves émises par la Chambre Régionale des Comptes quant à une utilisation abusive du dispositif, réserves qui ont été prises en compte dans les listages effectués en 2016, 2017, 2018 et dans celui suggéré en 2018.

Dans ce contexte et après recueil auprès des communes des dépenses éligibles, il apparaît que les fonds de concours listés en annexe à la présente pourraient être attribués, après validation de la démarche par les conseils municipaux intéressés.

Comme les années précédentes, il conviendrait que les Dotations de Solidarité Communautaire allouées au titre de cet exercice soient minorées du montant des fonds de concours attribués.

Par ailleurs, le Président remémore la décision adoptée par le conseil communautaire lors de la séance du 18 juillet 2019, décision consistant à transférer le FPIC de la CCKB sur la commune de Rostrenen ; il suggère que cette somme soit également imputée sur la DSC de cette commune.

Enfin, il rappelle la décision adoptée par le conseil communautaire du 29 mai 2019, décision consistant à l'acquisition d'un immeuble à usage social et ayant également une vocation économique ; il suggère que cette somme soit également imputée sur les DSC des communes.

	DSC théorique	Contingent SDIS	Acquisition immeuble	FPIC transféré	Fonds de concours	DSC 2019
	14/02/2019	14/02/2019	29/05/2019	18/07/2019	14/11/2019	
Bon Repos / Blavet	65 229 €	34 063 €	2 460 €		28 706 €	0 €
Canihuel	49 680 €	10 645 €	388 €		38 647 €	0 €
Glomel	311 308 €	38 735 €	3 273 €		58 943 €	210 357 €
Gouarec	64 468 €	23 285 €	1 765 €		28 854 €	10 564 €
Kergrist-Moëlou	41 076 €	17 395 €	1 488 €		22 193 €	0 €
Lanrivain	17 518 €	13 173 €	1 380 €		2 965 €	0 €
Lescouët-Gouarec	8 284 €	5 056 €	235 €		0 €	2 993 €
Locarn	59 130 €	13 237 €	1 025 €		31 285 €	13 583 €
Maël-Carhaix	142 316 €	25 356 €	3 596 €		113 364 €	0 €
Mellionec	15 580 €	9 678 €	541 €		0 €	5 361 €
Paule	27 208 €	16 366 €	1 460 €		9 382 €	0 €
Peumerit-Quintin	6 650 €	3 861 €	189 €		0 €	2 600 €
Plélauff	24 814 €	15 967 €	1 293 €		7 554 €	0 €
Plouguernevel	88 972 €	58 146 €	2 534 €		28 292 €	0 €
Plounévez-Quintin	48 488 €	28 075 €	2 269 €		18 144 €	0 €
Rostrenen	857 360 €	117 035 €	10 268 €	306 783 €	298 735 €	124 539 €
Saint-Connan	11 400 €	7 584 €	618 €		0 €	3 198 €
Saint-Gilles-Pligeaux	19 430 €	7 850 €	313 €		11 267 €	0 €
Sainte-Tréphine	7 144 €	5 297 €	301 €		0 €	1 546 €
Saint-Nicolas du Pelem	471 761 €	39 385 €	3 075 €		95 600 €	333 701 €
Saint-Ygeaux	5 244 €	4 050 €	149 €		0 €	1 045 €
Trébrivan	27 892 €	14 902 €	891 €		12 099 €	0 €
Trémargat	6 878 €	4 075 €	489 €		0 €	2 314 €

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des votants,

- Décide d'attribuer les fonds de concours suivants se rapportant aux équipements décrits en annexe de la présente délibération :

**Fonds de concours relatifs à des investissements pour l'année 2019 :**

	Fonds de concours Investissements
Bon Repos / Blavet	28 706 €
Canihuel	38 647 €
Glomel	58 943 €
Gouarec	28 854 €
Kergrist-Moëlou	12 500 €
Lanrivain	2 965 €
Locarn	31 285 €
Maël-Carhaix	54 364 €
Paule	9 382 €
Plélauff	7 554 €
Plouguernevel	28 292 €
Plounévez-Quintin	18 144 €
Rostrenen	123 400 €
Saint-Gilles-Pligeaux	11 267 €
Saint-Nicolas du Pelem	17 500 €
Trébrivan	12 099 €

**Fonds de concours relatifs au fonctionnement d'équipements municipaux pour l'année 2019 :**

	Fonds de concours Fonctionnement
Kergrist-Moëlou	9 693 €
Maël-Carhaix	59 000 €
Rostrenen	175 335 €
Saint-Nicolas du Pelem	78 100 €

Autorise le Président à signer les conventions explicitant les modalités techniques de versement de ces fonds,

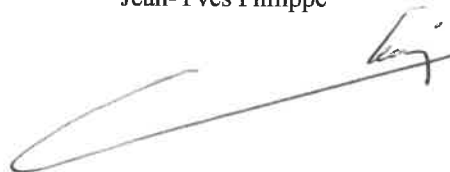
Décide d'allouer les Dotations de Solidarité Communautaire suivantes, au titre de l'exercice 2019 :

Glomel	210 357 €
Gouarec	10 564 €
Lescouët-Gouarec	2 993 €
Locarn	13 583 €
Mellionec	5 361 €
Peumerit-Quintin	2 600 €
Rostrenen	124 539 €
Saint-Connan	3 198 €
Sainte-Tréphine	1 546 €
Saint-Nicolas du Pelem	333 701 €
Saint-Ygeaux	1 045 €
Trémargat	2 314 €

Modifie comme suit le budget général 2019 pour l'adapter aux décisions ci-dessus :

Articles	Objets	Montants
73 9212	Dotation de solidarité communautaire	- 806 030 €
65 7341	Subventions de fonctionnement versées aux communes membres	322 128 €
204 1412	Subventions d'investissement versées aux communes membres	483 902 €
023	Virement à la section d'investissement	483 902 €
021	Virement de la section de fonctionnement	483 902 €

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



**Montant des Fonds de Concours - Année 2019**

Communes	Nature de l'investissement subventionné	Montant de l'investissement subventionnable (en HT) hors subvention	Montant du fonds de concours	Nature des frais de gestion d'équipements communaux subventionnables	Montant des frais de gestion d'équipements communaux subventionnables (TTC)	Montant des fonds de concours
<b>Saint-Nicolas du Pélel</b>	Voirie	35 000,00 €	17 500,00 €	Entretien des salles associatives	22 200,00 €	11 100 €
				Entretien salle des fêtes	41 000,00 €	20 500 €
				Entretien de la voirie	30 000,00 €	15 000 €
				Entretien de la piscine	38 000,00 €	19 000 €
				Entretien des équipements sportifs	25 000,00 €	12 500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156 200,00 €</b>	<b>78 100 €</b>
<b>Locarn</b>	Voirie	62 570,00 €	31 285,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>62 570,00 €</b>	<b>31 285,00 €</b>			
<b>Plouguernevel</b>	Travaux mairie	20 000,00 €	10 000,00 €			
	Voirie	36 584,00 €	18 292,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>56 584,00 €</b>	<b>28 292,00 €</b>			
<b>Bon Repos/Blavet</b>	Aménagement bourg	57 412,00 €	28 706,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>57 412,00 €</b>	<b>28 706,00 €</b>			
<b>Saint-Gilles-Pligeaux</b>	chaudière complexe municipal	22 534,00 €	11 267,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>22 534,00 €</b>	<b>11 267,00 €</b>			
<b>Kergrist-Moëlou</b>	Voirie	25 000,00 €	12 500,00 €	Entretien de la voirie	18 000 €	9 000 €
				Entretien de la salle multifonction	1 386 €	693 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 386 €</b>	<b>9 693 €</b>
<b>Rostrenen</b>	Travaux esplanade salle des fêtes Le Caroff	113 680,00 €	56 840,00 €	Service de restauration scolaire	75 730 €	37 865 €
	Travaux voirie	76 040,00 €	38 020,00 €	Equipements sportifs	94 340 €	47 170 €
	Matériel roulant ST	57 080,00 €	28 540,00 €	Centre multimédia	180 600 €	90 300 €
	<b>TOTAL</b>	<b>246 800,00 €</b>	<b>123 400,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>350 670 €</b>	<b>175 335 €</b>
<b>Paule</b>	Voirie	18 764,00 €	9 382,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>18 764,00 €</b>	<b>9 382,00 €</b>			

**Montant des Fonds de Concours - Année 2019**

Communes	Nature de l'investissement subventionné	Montant de l'investissement subventionnable (en HT) hors subvention	Montant du fonds de concours	Nature des frais de gestion d'équipements communaux subventionnables	Montant des frais de gestion d'équipements communaux subventionnables (TTC)	Montant des fonds de concours
<b>Plounévez-Quintin</b>				Entretien de la voirie	36 288 €	18 144 €
	<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>	<b>36 288 €</b>	<b>18 144 €</b>
<b>Maël-Carhaix</b>	Aménagement rue de la Gare	108 728,00 €	54 364,00 €	Entretien de la voirie	118 000,00 €	59 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>108 728,00 €</b>	<b>54 364,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>118 000,00 €</b>	<b>59 000 €</b>
<b>Lanrivain</b>	Travaux salle polyvalente	5 930,00 €	2 965,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>5 930,00 €</b>	<b>2 965,00 €</b>			
<b>Gouarec</b>	Equipement	7 125,00 €	3 562,50 €			
	Travaux toiture	3 041,00 €	1 520,50 €			
	Voirie	25 752,00 €	12 876,00 €			
	Extension de l'éclairage public	19 090,00 €	9 545,00 €			
	Travaux menuiseries stade	2 700,00 €	1 350,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>57 708,00 €</b>	<b>28 854,00 €</b>			
	Projet touristique bas du bourg et étang de Guéné	15 108,00 €	7 554,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>15 108,00 €</b>	<b>7 554,00 €</b>				
<b>Trébrivan</b>	Voirie	24 198,00 €	12 099,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>24 198,00 €</b>	<b>12 099,00 €</b>			
<b>Canihuel</b>	Bardage salle polyvalente	2 148,00 €	1 074,00 €			
	Acquisition équipement	30 476,00 €	15 238,00 €			
	Voirie	44 670,00 €	22 335,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>77 294,00 €</b>	<b>38 647,00 €</b>				

**Montant des Fonds de Concours - Année 2019**

Communes	Nature de l'investissement subventionné	Montant de l'investissement subventionnable (en HT) hors subvention	Montant du fonds de concours	Nature des frais de gestion d'équipements communaux subventionnables	Montant des frais de gestion d'équipements communaux subventionnables (TTC)	Montant des fonds de concours
<b>Glomel</b>	Construction 4 pavillons adaptés	10 875,00 €	5 437,50 €			
	Equipement salle du conseil - panneaux	335,00 €	167,50 €			
	Equipement pour la mairie	3 097,00 €	1 548,50 €			
	Equipement salle du Lac	1 283,00 €	641,50 €			
	Mobilier pour la mairie	1 008,00 €	504,00 €			
	Emplacement chauffe-eau école	445,00 €	222,50 €			
	Eclairage publique route de Rostrenen	3 282,00 €	1 641,00 €			
	Achat jardinières rue du Lac	1 843,00 €	921,50 €			
	Travaux cimetière	3 982,00 €	1 991,00 €			
	Réfection muret mairie	2 270,00 €	1 135,00 €			
	Equipement TDS	760,00 €	380,00 €			
	Achats pour les services techniques	978,00 €	489,00 €			
	Achat défibrillateur	1 530,00 €	765,00 €			
	Travaux église St-Corentin	2 864,00 €	1 432,00 €			
	Voirie	83 334,00 €	41 667,00 €			
		<b>TOTAL</b>	<b>117 886,00 €</b>	<b>58 943,00 €</b>		